

Le Premier Ministre

Paris, le 18 NOV 2005

Monsieur le Préfet,

Le plateau de Saclay a été identifié, depuis plus de 15 ans, comme le territoire privilégié d'un développement qui accueille des activités économiques d'excellence dans le domaine technologique et scientifique, ainsi que les populations concernées. Le schéma directeur de la région Ile-de-France l'a institué en "site stratégique" en 1994, puis le contrat de plan Etat Région l'a reconnu comme territoire prioritaire.

De nombreuses réflexions et études ont déjà été conduites. Le gouvernement a récemment retenu le site de Saclay au titre de l'appel à projet « pôles de compétitivité » pour ce qui concerne les projets « Systématique » et « Méditech santé ».

Le moment est venu de conduire sur le plateau de Saclay une « grande opération d'urbanisme d'intérêt national », dans ses différentes composantes économiques et résidentielles.

Il s'agit de conférer au secteur de Massy Saclay Saint-Quentin-en-Yvelines la stature d'un grand pôle scientifique de dimension internationale, en créant les conditions optimales pour y accueillir l'ensemble des activités d'excellence identifiées notamment dans le cadre de l'appel à projet.

.../...

Monsieur Bertrand LANDRIEU
Préfet de la région Ile-de-France
Préfet de Paris
29 rue Barbet-de-Jouy
75 700 PARIS

Cette démarche s'inscrira nécessairement dans le contexte d'un ambitieux projet de territoire qui soit de nature à :

- Conférer au plan international une forte attractivité pour les entreprises, les organismes de recherche et d'enseignement, leurs collaborateurs et leurs familles ;

- Mettre en synergie les pôles d'excellence existant et futurs des Yvelines et de l'Essonne ;

- Inscrire ce processus dans un projet urbain ambitieux, doté d'une identité forte, qui permettra de développer une offre de logements adaptée.

Dans le cadre de ces orientations, je vous demande d'explorer avec les collectivités locales, et en liaison avec les préfets de département, les conditions de mise en place du cadre d'action impliquant l'Etat et les collectivités concernées. Vous veillerez à associer les ministères concernés, et particulièrement le ministère de la défense présent à plusieurs titres sur le plateau et acteur du projet « systématic ».

Pour mener à bien l'ambition de développement urbain ainsi définie, plusieurs fonctions doivent être assurées. Tout d'abord une gouvernance à la bonne échelle. Il s'agit d'identifier les différents périmètres d'intervention : un périmètre de projet, qui sera celui du projet urbain « cœur de cible » et un périmètre d'influence du projet pour les actions à conduire en partenariat avec les acteurs concernés (action foncière, projets urbains d'accompagnement, par exemple). Il conviendra de déterminer les structures qui auront la compétence pour décider les orientations du projet de développement et pour engager et piloter les projets opérationnels.

En second lieu, la gouvernance doit pouvoir s'appuyer sur une ingénierie stratégique permettant d'assurer une bonne connaissance des territoires et de leurs évolutions et d'établir les projets urbains donnant à l'ensemble des acteurs les cadres de référence de leurs actions et garantissant la cohérence de l'aménagement urbain d'ensemble.

.../...

Enfin, la réalisation d'un aménagement urbain de l'envergure recherchée suppose une ingénierie opérationnelle compétente dotée d'une capacité suffisante pour tenir un rythme soutenu sur une durée de 15-20 ans. Elle implique nécessairement la mise en œuvre d'un dispositif d'intervention foncière efficace et adapté.

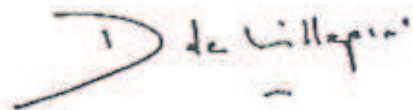
Je vous demande de me présenter vos propositions de structuration sur ces trois sujets, en formulant votre avis sur les conditions dans lesquelles l'implication de l'Etat sera la mieux assurée pour garantir les réalisations escomptées. Les propositions que vous formulerez à l'issue de vos travaux avec les collectivités locales seront adaptées aux spécificités et au contenu des projets à conduire et aux caractéristiques de ces territoires.

Le périmètre initial d'exploration avec les collectivités territoriales et locales est précisé en annexe.

Vous m'adresserez un premier rapport pour le 15 décembre 2005 au plus tard.

Le gouvernement examinera au vu de ce rapport s'il convient de conférer à ce projet le statut d'opération d'intérêt national, au sens du code de l'urbanisme et d'engager la mise au point d'une base contractuelle entre l'Etat et les différentes collectivités (région, départements, EPCI et communes) en vue de fixer les rôles et apports de chacun dans la réalisation du programme de développement de ces territoires. L'objectif est que le rapport sur cette deuxième étape puisse être établi avant la fin du printemps 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique de VILLEPIN

ANNEXE

Périmètre exploratoire pour le plateau de Saclay :

Les communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Plateau de Saclay.

La communauté de communes de Grand Parc.

Les communes de la future communauté d'agglomération autour de Massy : Massy, Champlan, Chilly-Mazarin, Morangis, Villebon-sur-yvette, Villejust, Saulx-les-chartreux, Longjumeau, Ballainvilliers, Epinay-sur-orge.

Les communes de Vélizy-Villacoublay, Chateaufort, Bois d'Arcy, Plaisir, Le Chesnay, Maurepas, Coignières, Les Ulis, Courtaboeuf, Wissous, Nozay, Marcoussis, La Ville-du-bois